

0.3

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE  
L'ECOLE SAINTE GENEVIEVE

2, rue de l'Ecole des Postes  
78029 VERSAILLES CEDEX

Tél. : 01 39 50 57 77 – Fax 01 30 21 24 74

E-mail : [amicale.anciens@bginette.com](mailto:amicale.anciens@bginette.com)

Site : [www.bginette.org](http://www.bginette.org)

Juridiction de Proximité  
5, place André Mignot  
RP 1109  
78011 Versailles cedex

Versailles le 21 avril 2006

Référence Greffe : 29/2006 (Affaire opposant le Cabinet d'études Informatiques Xavier Lesage à l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'École Sainte-Geneviève, audience du 21 avril 2006.)

Monsieur le Président,

L'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Sainte-Geneviève a l'honneur de vous soumettre les compléments de défense relatifs à deux points abordés par monsieur Xavier Lesage.

Monsieur Xavier Lesage a soutenu qu'il n'était pas payé et que les rémunérations qu'il réclame constituent un juste retour des prestations qu'il a effectué au profit de l'Associations pendant de longues années.

Sur cette période de bénévolat, il ne nous parait pas recevable que la notion d'indemnité puisse être évoquée.

Par la suite, notamment à partir de 2000, Xavier Lesage a demandé à être rémunéré à la tâche ce que l'association a accepté, sans contrat ni devis. De mars 2000 à juin 2004, l'Association lui a réglé environ 23 000€, soit une moyenne de 5 750€ par an (copies des factures correspondantes ci-jointes).

Monsieur Lesage a avancé à tort que l'association ne lui avait pas communiqué l'opposition qu'elle avait déposée à l'Ordonnance d'Injonction à payer ; il en a été informé le 13 avril 2006 (copie de l'avis recommandé ci-joint).

Dans l'attente du jugement, au nom de l'Association, je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Général Loïc de Vanssay  
Président de l'Association